COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Boulogne Billancourt, le 23 octobre 2026

Valéria Faure-Muntian achèvera son mandat de Déléguée Générale le 31 janvier 2027

Les Conseils d'Administration des ANACOFIs annoncent que Valéria Faure-Muntian quittera ses fonctions de Déléguée générale le 31 janvier 2027.

Ils la remercient pour son implication et les avoir accompagnés pendant ces quatre années de transformation et de croissance.

Marquée par la Réforme du Courtage et une croissance des effectifs de nos membres majeures, mais aussi du nombre de nos salariés et de nos élus et bénévoles majeures, les quatre années qui se sont écoulées nous ont amené à doubler de taille.

Valéria Faure-Muntian a su accompagner cette croissance et piloter les équipes avec les Présidents, dans le cadre du mandat qui lui avait été confié par le Conseil d'Administration.

Création du Poste

Si nos associations se différenciaient par le passé de leurs comparables par le fait de ne pas avoir de Délégué Général, mais plusieurs Secrétaires Généraux élus, épaulés par des cadres par services, elle est parvenue à créer et tenir la fonction nouvelle.

Elle assurera d'ailleurs, en responsabilité, la charge qu'implique sa fonction, jusqu'au dernier jour de sa présence parmi nous, tout en veillant à la nécessaire transmission des dossiers et informations à celui ou celle qui sera désigné par le Conseil d'Administration et lui succédera.

Une gestion sous une triple contrainte de forte croissance, de renforcement du cadre prudentiel et de nécessité de digitalisation

Si à son arrivée il n'était envisagé qu'une croissance relative et la gestion de la mise en place de procédures, outils et nouvelles règles de fonctionnement déjà actés, elle a dû et su gérer avec les Présidents, une situation certes plus favorable, mais bien plus mouvementée et complexe que prévue, qui nous a amené au-delà de 10 500 entreprises membres, nous a forcé à renforcer et faire évoluer en pleine mise en œuvre, entre autres, nos systèmes digitaux et informatiques et à absorber des obligations prudentielles et organisationnelles nouvelles.

Des équipes repensées et renforcées

Si la gageure initiale consistait à intercaler un Dirigeant salarié entre les équipes et les Présidents, qui dans notre modèle et juridiquement sont responsables, elle a dû développer ses compétences à très grande vitesse, piloter ou accompagner une profonde refonte de l'organisation et assurer un suivi et un accompagnement parfois personnel des salariés.

Ce travail, dans le cadre d'une action en équipe avec les autres Dirigeants élus et les cadres, a permis de solidifier nos ANACOFIs et d'étendre ou améliorer le niveau de service proposé aux membres.

Une représentativité renforcée

Par ses actions individuelles ou en concertation avec les principaux élus, elle a concouru à l'amélioration de la visibilité, de la représentativité et de l'influence de nos ANACOFIs

Valéria Faure-Muntian déclare : ***« Je tiens à remercier très sincèrement l'ensemble des salariés et les Présidents des ANACOFIs pour leur confiance, leur engagement et le travail accompli collectivement au cours de ces quatre années.***
Diriger des associations professionnelles est une expérience particulièrement riche : travailler au carrefour des métiers, des enjeux réglementaires et des réalités économiques. J'en retire un enrichissement personnel considérable, de nombreuses rencontres et la satisfaction d'avoir participé, avec les équipes et les élus, à une étape importante de l'histoire de l'ANACOFI. Je quitte mes fonctions avec beaucoup de reconnaissance pour celles et ceux qui m'ont accompagnée et avec la conviction que le travail collectif réalisé constitue un socle solide pour la suite. »

Les Conseils d'Administration et les membres des bureaux souhaitent remercier Valéria Faure-Muntian pour avoir contribué à construire cette organisation et, plus particulièrement, pour avoir donné à la fonction de Déléguée générale les fondations sur lesquelles son successeur pourra désormais s'appuyer.

Le 31 janvier 2027 marquera donc moins la fin d'une aventure que l'achèvement d'un chapitre : celui de la construction de la Délégation Générale et de la transformation de l'ANACOFI.

Les Conseils d'administration souhaitent à Valéria Faure-Muntian pleine réussite dans la suite de son parcours professionnel et la remercient chaleureusement pour son action au service de l'ANACOFI, et de ses adhérents.

David Charlet
Président ANACOFI (Confédération)

Nebojsa Sreckovic
Président ANACOFI-CIF

Pascal Labigne
Président ANACOFI Courtage

Yann Gagnier
Président ANACOFI Immo

Guy Cohen
Président ANACOFI Syndicat

L'ANACOFI à l'arrivée de Valéria Faure-Muntian :

L'ANACOFI est la première instance française de représentation des Conseils en Gestion de Patrimoine, Conseils en Finance d'Entreprise, Courtiers/conseil en banque, finance, assurance-vie et immobilier patrimonial et d'entreprise. Ses élus occupent nombre des postes d'administrateurs tenus par des français dans des instances internationales représentant les métiers de ses membres et de sièges dans des Commissions, Comités ou Conseils nationaux.
L'ANACOFI contrôle la principale association de Conseils en Investissements Financiers (45% des effectifs nationaux), la première association de courtiers en Assurance ou en Opérations de Banques et Services de Paiement par le nombre d'entreprises et une des plus importantes associations d'agents immobiliers (patrimoniaux). Avec sa confédération, elle représente plus de 5000 entreprises, pèse environ 30 000 emplois. Le chiffre d'affaires généré par nos membres dépasse 3 Md€. Elle figure au registre des intérêts de l'Assemblée Nationale, du Sénat et de transparence de l'Union Européenne.

L'ANACOFI au départ de Valéria Faure-Muntian :

L'ANACOFI est, au sens juridique, la première instance française de représentation des entreprises de courtage et de conseil en banque, finance et la seconde en assurance. En complément de ce cœur de métier historique, nous représentons également les intermédiaires en immobilier patrimonial et d'entreprise.

Afin de les représenter au mieux, selon les règles françaises, 4 associations ou syndicats dédiés ont été créés : ANACOFI COURTAGE, ANACOFI-CIF, agréées par l'ACPR ou l'AMF ; ANACOFI IMMO, syndicat d'agents immobiliers et ANACOFI-SYNDICAT créée fin 2020 pour tenir le rôle de représentativité sociale (conventions collectives) du groupe ANACOFI.

Au-delà de cette représentation « par habilitation légale », nous assumons la représentativité de « métiers » tels que vus et compris par le grand public, les professionnels et les clients. Les principaux d'entre eux, sont les Conseils en Gestion de Patrimoine (CGP) et les Conseils en Finance et Développement d'Entreprise (CFE).

De loin la plus importante des organisations représentatives en Gestion de Patrimoine, l'ANACOFI est par ailleurs de taille comparable à la seule autre organisation active pour la défense des intérêts des professionnels de l'entreprise. Nous totalisions plus de 10 500 entreprises ou groupes cotisants, nos membres emploient entre 35 et 40.000 personnes généraient un chiffre d'affaires cumulé de plus de 4 Milliards d'Euros.

L'ANACOFI occupe aujourd'hui la majorité des postes d'administrateurs tenus par des Français dans des instances internationales représentant nos métiers et nombre de sièges dans des Commissions, Comités ou Conseils nationaux.

Contact presse : Marie Lalande m.lalande@anacofi.asso.fr / 06 59 64 66 44